

Infoflash 44 - PsyEN



Sommaire :

- CR audience du 13 octobre
- CIO de Chartres
- Reconfinement et CIO
- Dates importantes
- Hommage S Paty

Compte rendu de l'audience 13 octobre

Présents : Mme Béguin Rectrice, Mr Etienne CSAIO, Mr Loiseau directeur de cabinet, Mme Jegouzo

Pour le Snes-Fsu, J Pfeiffer co secrétaire du Snes-Fsu académique, Sophie Pathouot Lobry PsyEN Clo de Tours, D Cornette DCIO CIO de Blois, S Berger PsyEN CIO de Bourges.

Le Snes-Fsu a obtenu cette audience rapidement après que le préavis de grève pour le 13 octobre ait été déposé. Nous avons à nouveau exposé toutes les raisons de cette grève et du rassemblement devant le rectorat contenues dans le courrier adressé à la rectrice le 9 septembre.

La rectrice a été particulièrement attentive à tout notre argumentaire dans notre conception de l'orientation et a clairement exprimé sa compréhension de la dualité psychologie/orientation de notre métier et de nos missions. Elle a à nouveau reconnu tout le travail effectué par les psyEN et les CIO pendant le 1er confinement.

Concernant le schéma de réorganisation des CIO qui n'est que la mise en place du rapport Charvet, elle a insisté sur le fait que les personnels étaient au courant, qu'il y avait eu un appel à candidature auprès des DCIO et que la méthode choisie était « la douceur » (« nous y allons doucement »).

« Il ne s'agit pas d'amoindrir le maillage mais au contraire de le densifier ».

Elle a rappelé la loi sur la liberté de choisir son orientation professionnelle et le fait que la région était particulièrement « volontaire » dans le domaine de l'information et de l'orientation et que pour ce faire elle avait exigé la mise à disposition de tous les postes de DCIO. La rectrice n'a « concédé » que 6 postes de DCIO.

La région est persuadée qu'elle fera bien mieux que l'EN en matière d'information en direction des élèves et de leurs familles.

Le Snes-Fsu a, calendrier à l'appui, remis en cause un certain nombre des propos de la rectrice et du CSAIO notamment concernant l'information des personnels puisque les fiches de postes ont été adressées aux DCIO à la mi juin et qu'aucun appel à candidature n'a été réalisé. Concernant le pseudo poste non réglementaire d'adjoint à l'IEN du Cher, aucun appel à candidature académique n'a été lancé ! Le Snes-Fsu a dénoncé l'opacité dans la mise en place de cette nouvelle organisation ainsi que les conséquences notamment dans le Cher sur l'éclatement de l'équipe du CIO de Bourges et le sentiment d'abandon des équipes des CIO de Vierzon et de St Amand. Nous avons également insisté sur le fait qu'aucune transparence sur les missions de la DCIO départementale et de l'adjointe malgré la demande des personnels, n'a été faite, occasionnant ainsi de nombreuses confusions et beaucoup d'incompréhension.

Compte rendu de l'audience

13 octobre



Le Snes-Fsu a pointé le fait que le rectorat refusait l'affectation de contractuels pour couvrir les 14,5 équivalents temps plein restés vacants. Nous avons repris le déroulé des opérations avec notamment le fait que les affectations des contractuels avaient été repoussées début septembre mais aussi que la DPE après avoir donné le feu vert pour le recrutement de contractuels sur certains postes, s'était rétractée. Nous avons également dénoncé le fait que pour certains postes, le recrutement de contractuels devait s'accompagner de conditions particulières.

La rectrice a semblé découvrir la situation et s'est engagée à remédier à cela (voir ci dessous).

Nous avons alors évoqué la situation du CIO de Vendôme et la décision des collègues de découvrir 3 établissements du fait d'une charge d'élèves par PsyEN des plus importantes de l'académie et du gel du poste de DCIO.

Nous avons décrit la situation désastreuse du CIO Joué Les Tours/Tours : 2 personnels administratifs contre 7 du temps des 2 CIO, peu de réunions de centre, baisse de la fréquentation, moins de plages de RDV offertes au public, matériel informatique insuffisant, pas de connexion internet dans tous les bureaux...

Nous avons également dénoncé le fait que le CIO d'Amboise n'existe quasiment plus alors qu'un lieu gratuit et adapté était proposé par la communauté de commune. Mais que l'ancien secrétaire général avait mis un veto sur ce projet.

Le CSAIO a reconnu que les jeunes de Tours ne se rendaient pas au CIO de Joué/Tours et que c'est la MOIP (SUIO de l'université de Tours) qui les reçoit ! La réinstallation du CIO de Tours dans la nouvelle cité administrative ne semble pas aussi simple que prévu et que cela ne se fera (si cela se fait) qu'en 2022.

La Rectrice nous a fait part d'un projet de forum à distance avec les université et l'INSA et de la mise en place de RDV de l'orientation (sorte de journées d'accueil) et qu'elle comptait beaucoup sur les PsyEN pour la réussite de ces projets.

Le Snes-Fsu a réagi à cette nouvelle commande en insistant sur le fait que leur participation ne serait conditionnée que si leurs conditions de travail s'amélioraient. La rectrice ne peut demander à nouveau des efforts à une catégorie qui est déjà épuisée, « abîmée » et en souffrance depuis plusieurs années.

Nous avons demandé qu'un protocole sanitaire spécial CIO soit élaboré (par exemple, le ménage n'est pas fait quotidiennement dans de nombreux CIO comme préconisé par le protocole). La rectrice s'y est engagée.

Si nous avons eu l'impression d'être entendus et compris, nous attendons maintenant des actes forts de la part du rectorat.

Déjà quelques avancées

- Recrutement de contractuels sans condition pour couvrir tous les postes laissés vacants
- Un demi poste d'administratif en plus au CIO de Joué/Tours
- Implantation d'un équivalent temps plein de PsyEN au CIO de Vendôme

Le CIO de Chartres a connu comme beaucoup d'autres, des changements qui ont fortement dégradé les conditions de travail des personnels et d'accueil du public. Les collègues du CIO ont listé tous les problèmes rencontrés depuis le déménagement en 2018.

- Déménagement « en catastrophe » en octobre 2018 vers le Lycée Jehan de Beauce dans un local qui n'est pas un ERP (Etablissement Recevant du Public).
- Installation dans les locaux sans convention avec le lycée et la région... Il y avait d'autres possibilités de déménagement à l'époque, qui n'ont pas été retenues.
- Perte d'environ 100 m² entraînant le changement de mode de fonctionnement au sein du CIO (depuis le déménagement réception du public exclusivement sur rendez-vous).
- Personnel d'entretien du Lycée refusant d'intervenir, sur consigne de la hiérarchie, dans la structure du fait de l'absence de convention signée... Depuis, des aides ponctuelles ont été réalisées mais la situation reste inconfortable.
- Ligne téléphonique non satisfaisante pour tout le personnel sur tous les postes, ligne qui perd les interlocuteurs assez fréquemment chaque semaine !!
- Réseau internet et interne qui pâtit également de la mauvaise qualité de la ligne
- Radiateur qui coule depuis deux ans...inertie dûe toujours à la situation juridique pas définie du CIO
- Confidentialité mis à mal par une insonorisation des bureaux extrêmement médiocre.
- Moins de rendez-vous assurés en raison de l'exiguïté des locaux
- Un seul toilette à disposition : en période covid, les usagers ne peuvent logiquement accéder à cet espace
- Souci quant à la neutralité du lieu...dans un lycée. Local trop exigüe pour la mise en œuvre de l'opération « Assure ta Rentrée », tant au niveau des nombreuses demandes provenant de jeunes sans solution pouvant être reçus au CIO que pour la journée dédiée pour cette opération

Un Lycée Professionnel de l'agglomération a accepté à plusieurs reprises d'héberger le CIO à cette occasion. Mais les jeunes non scolarisés, scolarisés auparavant dans cet établissement et exclus ont eu des difficultés à répondre présents sur un lieu non neutre.

Le CHSCT a visité les locaux en mai 2019 et a confirmé les manquements en terme de sécurité (pas de sortie de secours, pas d'accès facilité aux personnes handicapées etc..). Depuis, la situation n'a pas ou peu évolué...Il manque toujours un cache au tableau électrique, la chaudière se met en erreur régulièrement l'hiver (11 degrés relevé dans les locaux à certains moments).

Il y a toujours des fils électriques qui traînent ici et là et qui peuvent générer des risques de chutes, les alertes incendie organisées par le Lycée Jehan de Beauce sont peu ou pas entendues depuis le CIO etc...

Il a été réclamé l'achat auprès du Rectorat d'une rampe amovible d'accessibilité qui a été refusée sous le prétexte que les locaux appartiennent à la Région...

Pour l'accueil du public, les difficultés initiales d'accueil du public (absence de signalisation) se sont accentuées avec notamment le plan vigipirate ainsi que la covid...

Le portillon d'accessibilité reste dorénavant fermé à clef pour éviter les contacts manuels multiples pour toucher la poignée d'entrée. Aussi, afin que les usagers puissent accéder au CIO, ils doivent appeler par téléphone (pas de sonnette) afin que le grand portail d'accès aux véhicules soit ouvert et qu'ils puissent rentrer. D'une façon générale, des fiches CHSCT ont été produites régulièrement et transmises aux autorités de tutelle.

Le CIO dispose de locaux inadaptés, non conformes, et la situation est aggravée par la situation sanitaire.

Un déménagement vers des locaux adaptés est indispensable afin que les missions de service public du CIO de Chartres puissent être accomplies correctement.

Après l'alerte donnée par des collègues de permanence pendant les vacances et devant l'absence de consignes en direction des CIO suite à la décision de reconfinement à partir du vendredi 30 octobre, le Snes-Fsu est intervenu auprès du cabinet de la rectrice afin qu'un message clair soit adressé aux CIO sur la marche à suivre. Le CSAIO a alors envoyé un mail précisant que :

- les CIO restaient ouverts pendant le confinement
- les personnels à risque devaient soit être en travail à distance soit faire une demande d'ASA

Toutes les informations sur le site du Snes :

https://www.snes.edu/faq/?_sft_dossiers=covid-19

Les DCIO doivent fournir à tous les personnels des CIO une attestation professionnelle permanente qui permet de se déplacer sur son lieu ou ses lieux de travail

Hommage à Samuel Paty : réorganisation indigne

Le ministère vient d'annoncer que l'organisation de l'hommage à Samuel Paty, lundi 2 novembre, était modifiée. Tous les temps d'échanges prévus entre adultes sont annulés. Il reste seulement une minute de silence, pas nécessairement préparée avec les élèves. Cette décision est indigne.

Notre collègue a été assassiné. Décapité. Parce qu'il exerçait son métier.

Le ministre de l'Éducation nationale fait le choix de réduire le nécessaire temps de réflexion, d'échange, de partage à une simple minute de silence. Il affaiblit aussi l'indispensable travail pédagogique que nous devons commencer avec nos élèves.

Dans plusieurs académies dont la nôtre (mais avec une application différente selon les départements) les PsyEN ont été fortement invité·e·s à être présent·e·s dans les établissements dès ce lundi afin de répondre aux besoins des élèves et des équipes ressentant le besoin d'une écoute psychologique voire de l'organisation d'une cellule de crise.

Lire la suite <https://www.snes.edu/article/2-novembre-ne-pas-psychologiser-les-effets-dune-desorganisation/>

Dates importantes

- **Maintien du stage du 10 novembre: il sera organisé en visuo (le lien vous sera envoyé ultérieurement**
- **Colloque FSU des 26 et 27 novembre maintenu. Il se fera en visuo. Il reste des places.**

Samuel Paty a payé de sa vie son engagement professionnel pour des principes qui nous réunissent toutes et tous. Nous lui devons un hommage plein et entier.

- Le SNES-FSU interpelle dès ce soir le ministre de l'Éducation nationale pour qu'il revienne sur sa décision.
- Il appelle les personnels à s'adresser dès maintenant à leurs chefs d'établissement pour maintenir le dispositif prévu initialement avec 2 heures banalisées en début de matinée.

Là où cette organisation ne serait pas maintenue, le SNES-FSU appelle les personnels à faire grève et à se réunir dans l'établissement pour tenir ce temps d'échange indispensable afin de préparer le retour des élèves.